

et du bonheur éternel, regardez avec bonté ceux qui, encore exposés aux assauts de l'ennemi, et en proie à toutes les tribulations d'ici bas, recourent à votre intercession. Ecoutez et exaucez leurs vœux et les miens en particulier ; obtenez-moi une foi vive, une espérance ferme, une charité ardente et la grâce de *** que je demande avec une humble confiance, afin que, servant fidèlement N. S. J. C., pendant la vie, j'aie le bonheur de le posséder avec vous après la mort. Ainsi soit-il.

Nous accordons quarante jours d'indulgence aux personnes qui sincèrement contrites réciteront la prière ci-dessus dans l'église de Ste Pétronille de Beaulieu, (Ile d'Orléans). Cette indulgence pourra être gagnée plusieurs fois par jour dans des visites distinctes à la dite église.

† E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

Québec, 26 octobre 1880.

On pourra se procurer chaque livret pour cinq centins en s'adressant à Lévis à Dlle H. Poiré, chez M. E. Samson, constructeur de navires, ou bien en envoyant directement par la malle deux estampilles (6 centins) au Révd M. A. C. H. Pâquet, curé de Ste Pétronille, Ile d'Orléans. Cette publication a été approuvée et bénie par les Evêques de la Province.